UFE - Japon

LES ACTIFS FINANCIERS DANS LA GESTION DE PATRIMOINE

POUR LES RESIDENTS AU JAPON



RICHELIEU INTERNATIONAL

Jean-Noël Renard
22 mai 2025

Sommaire

Introduction

1. Les enjeux de la gestion de patrimoine pour les expatriés

2. Les Actifs Financiers

- Financier Vs. Immobilier
- Les Actions et Fonds investis en Actions
- Les Obligations et Fonds investis en Obligations
- Les ETF
- Les Produits Structurés
- Le ‘‘Private Equity’’ (et ‘‘Private Debt’’)
- Les Actifs Alternatifs

3. Comment Investir dans les actifs financiers

- Les solutions françaises
- Les solutions japonaises
- Les solutions internationales

Q&A

RICHELIEU INTERNATIONAL

Richelieu International

➢ Cabinet de Gestion de Patrimoine Indépendant

N'étant détenu par aucune institution financière, nous avons accès à l'ensemble des solutions disponibles sur le marché. Nous collaborons exclusivement avec les organismes les plus reconnus afin d'orienter nos clients vers les meilleures options d'investissements.

➢ Spécialiste des non-résidents

Nous accompagnons les Français non-résidents, en particulier en Asie, avec des solutions adaptées à leur situation personnelle et internationale.

➢ Nos domaines d'expertise :

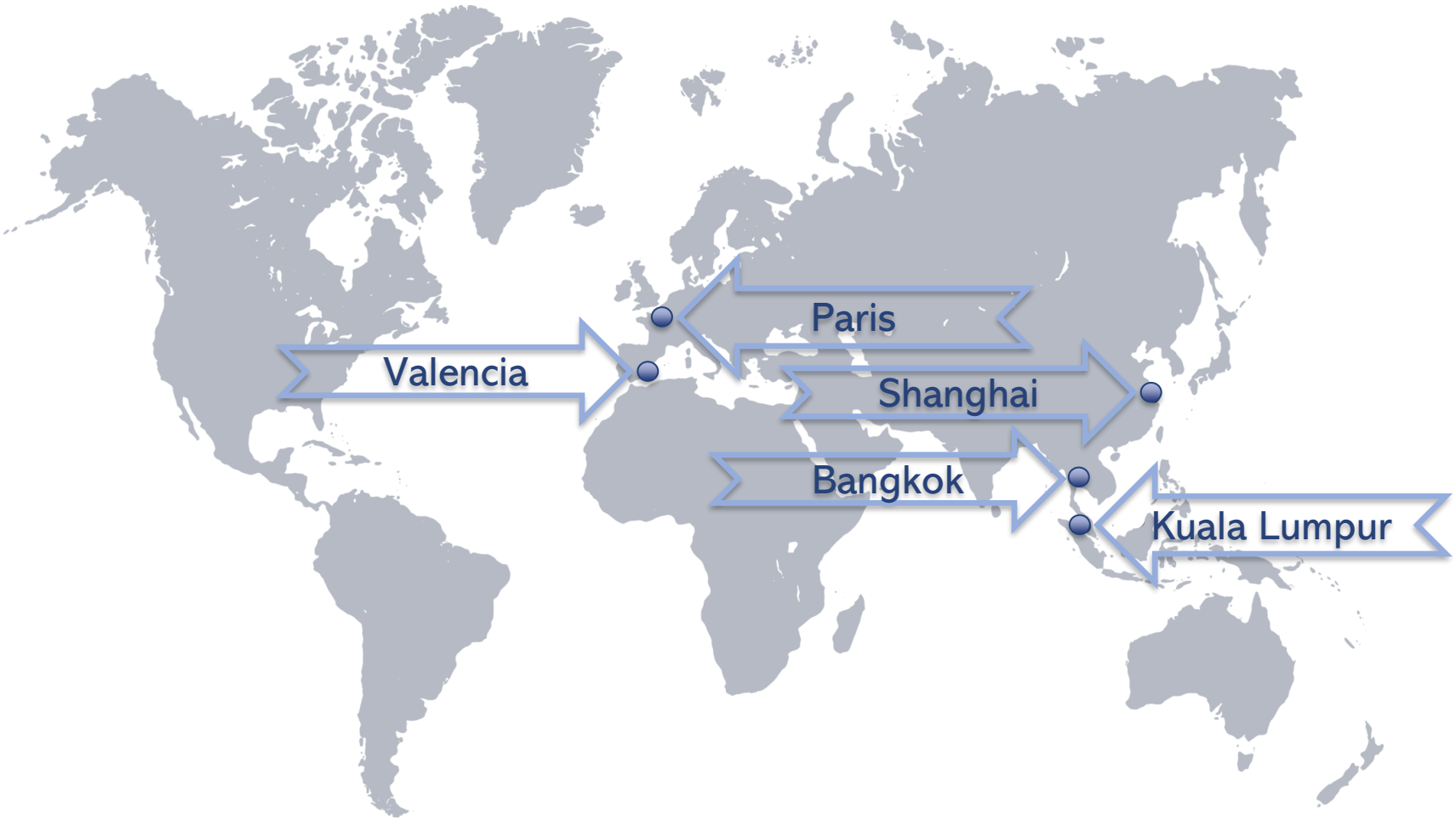
- Planification retraite,
- Optimisation fiscale,
- Gestion d'investissements,
- Préparation successorale,
- Solutions internationales sur mesure.

➢ Notre approche

Nous valorisons la clarté, la transparence et une relation de confiance durable avec nos clients.

RICHELIEU
INTERNATIONAL

Richelieu International



RICHELIEU
INTERNATIONAL

Richelieu International au Japon

Jean-Noël Renard

Consultant représentant Richelieu International au Japon et en Asie

- 20 ans d'expérience en Salle de Marché dans les activités de Trading et Structuration de Produits Financiers principalement sur les marchés d'actions mais aussi de taux d'intérêt et de change, et a passé plus de 18 ans en Asie, notamment au Japon.
- Plus de 5 ans d'expérience dans la gestion alternative.
- 8 ans d'expérience en Gestion de Patrimoine
- Professeur Vacataire à l'IAE de Paris-Sorbonne (Masters-2 et Formation de cadres) en Finances de Marché.
- Jean-Noël possède un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Centrale de Lille et un DEA de Finance quantitative de l'Université de Lille II.

1 - Les enjeux de la gestion de patrimoine pour les expatriés

RICHELIEU
INTERNATIONAL

Qu'est ce qu'un Patrimoine?

Un patrimoine est une somme de droits et d'obligations lié à la détention d'un ensemble d'actifs (1) et éventuellement de passifs (2), évoluant dans un environnement complexe (3), et continuellement en mouvement.

(1) Les Actifs peuvent être :

1- Financiers
2- Immobiliers/Fonciers
3- Outil de Travail
4- Œuvres d'art et assimilés…

(2) Le Passif peut être :

1- Emprunts immobiliers
2- Crédit divers
3- Fiscal…

(3) Complexité :

1- Légale
2- Fiscale
3- Familiale
4- Macro-économique / Géopolitique….

<u>La résidence dans un pays étranger, à fortiori hors EU, introduit un niveau de complexité supplémentaire, en particulier sur les 3 premiers points, qui nécessitent une expertise ad-hoc.</u>

Le Conseil en Gestion de Patrimoine

Le Conseil en Gestion de Patrimoine a pour but d'aider la Personne à essayer de Maximiser son Utilité (au sens de la théorie économique).

Concrètement, le conseil passe par :

- 1 - Une phase d'écoute et de compréhension de la personne :
 - Sa situation actuelle: Familiale, Professionnelle et Patrimoniale
 - Son plan de développement et de carrière
 - Sa compréhension de la Gestion de Patrimoine et de son écosystème
 - Son degré d'aversion au risque
- 2 - Une phase de proposition de solutions patrimoniales maximisant les aspirations de la personne et minimisant ses contraintes (Optimum de l'utilité)
- 3 - Une phase de mise en œuvre des propositions.

Le Conseil en Gestion de Patrimoine

La phase de choix des Produits d'investissements et des allocations n'arrive qu'à la fin du processus et jamais au début. De plus, la rémunération d'un cabinet indépendant est identique quelque soit la solution proposée.

Pas de Conseil en Gestion de Patrimoine sans Suivi et Confidentialité !

Cadre règlementaire

Le Conseil en Gestion de Patrimoine, une profession de plus en plus réglementée

Encadrée par les régulateurs français et étrangers pour :

- Protéger l'épargnant, résident ou non-résident, en lui donnant des recours.
- Préserver l'intégrité des marchés financiers en luttant contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la fraude fiscale.

Conséquences :

- Une plus grande transparence dans l'information fournie à l'investisseur.
- Un «KYC» beaucoup plus strict → demande d'informations sur le client exhaustive.
- Des procédures de contrôles internes très strictes pour les sociétés de gestion de patrimoine.

Cadre règlementaire

Pour éviter la Fraude Fiscale transfrontalière, la coopération entre services fiscaux est renforcée.

- Plus grands échanges de données.
- Utilisation de nouvelles technologies telles que le Big Data et l'IA pour « tracer » les contribuables de par le Monde.

De même, les banques communiquent de plus en plus de données sur les clients aux services fiscaux compétents.

Et elles surveillent de plus en plus près les transferts de fonds.

2 - Les actifs financiers

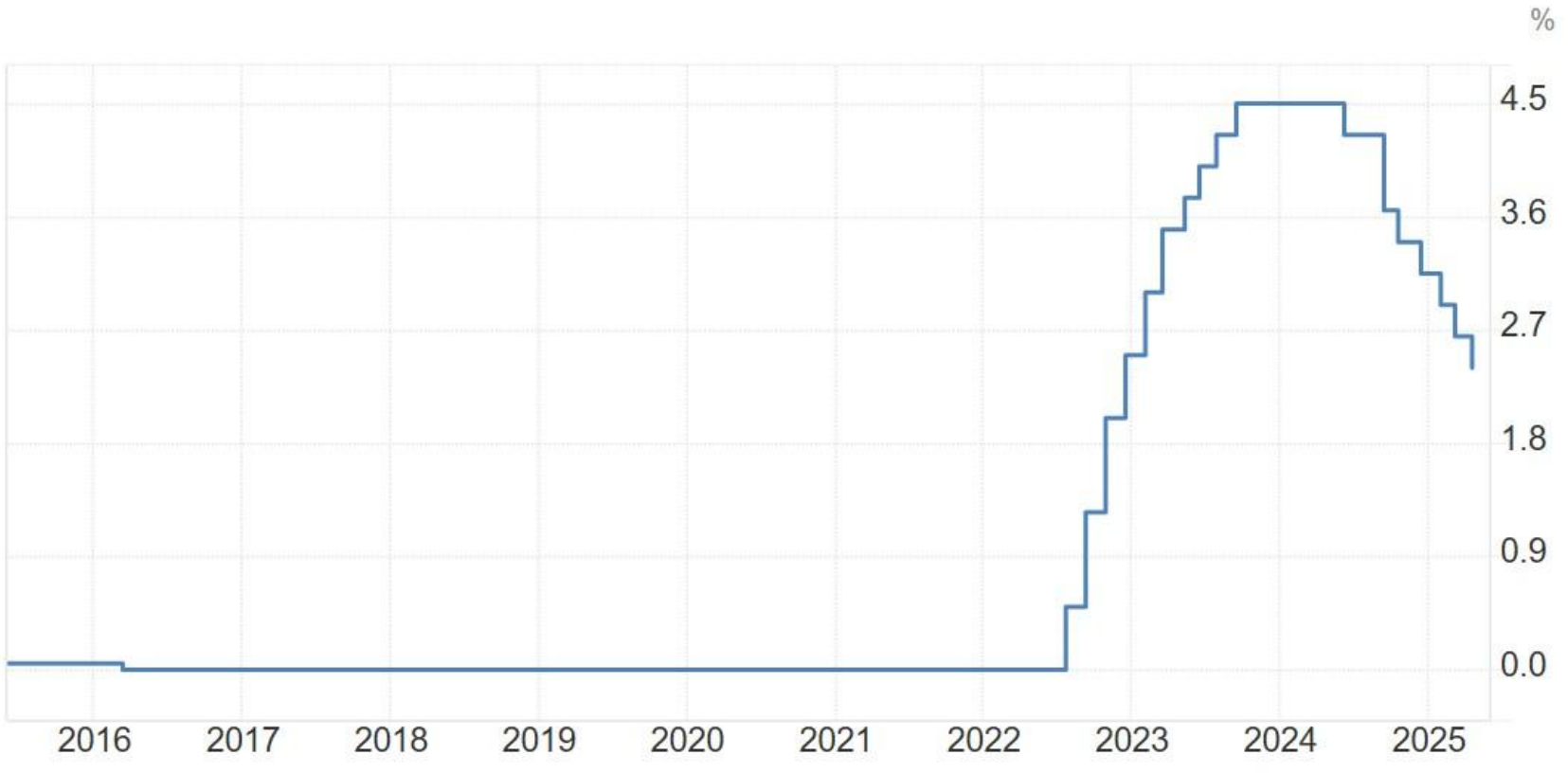
Préambule: Environnement financier et économique

Après une longue période de taux (quasi) nuls, voir négatifs, sur les 3 principales devises (€ ,¥, $), face à l'inflation les banques centrales ont fini par remonter leur taux d'intérêt.

Cependant si l'Euro et le $ sont en phase, la réaction de la BoJ à été beaucoup plus timide et tardive: L'Europe et les US ont amorcé une baisse de leurs taux directeurs alors que le Japon pourrait encore monter les siens.

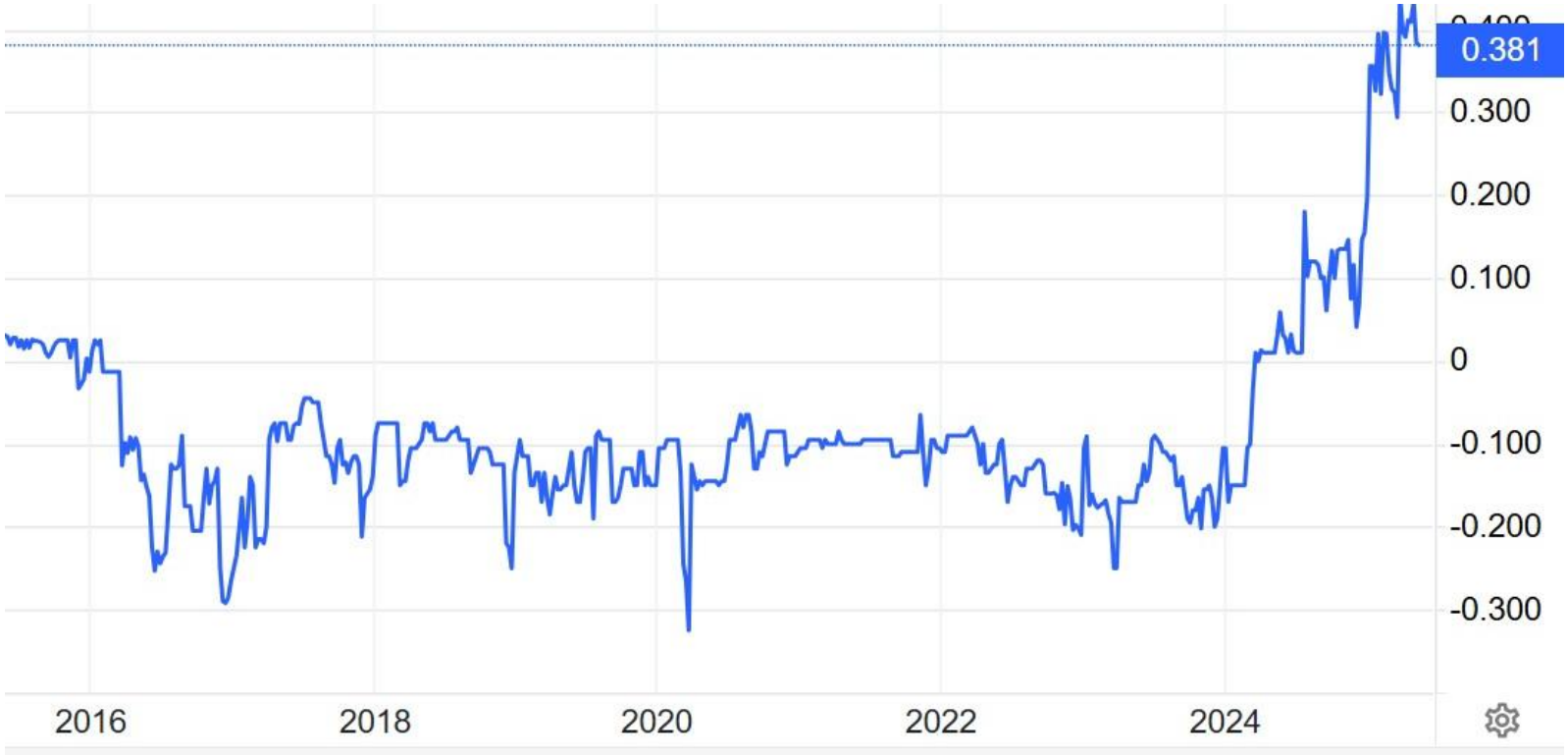
Préambule: Environnement financier et économique

Taux d'intervention de la BCE



Préambule: Environnement financier et économique

Taux à 1 mois sur le JPY



RICHELIEU INTERNATIONAL

Préambule: Environnement financier et économique

Conséquence (1) :

Les placements court-termes en Euro (Livrets, Comptes a Terme, Fonds monétaires) ont de nouveau suscité l'intérêt des épargnants.

Conséquence (2) :

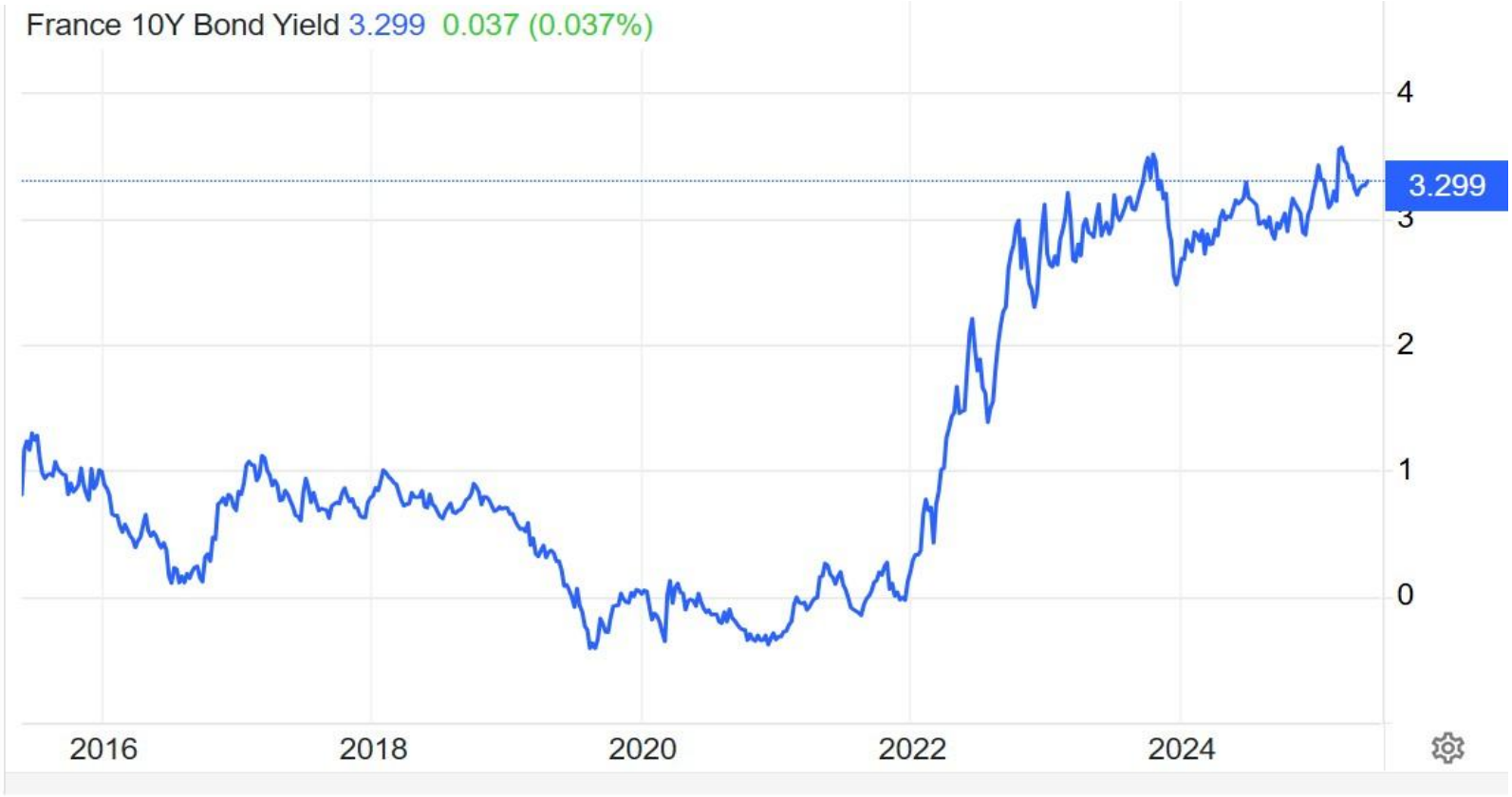
Les rendements des Fonds en Euro des Assurance-Vie retrouvent (un peu) de couleurs.

Conséquence (3) :

Les investissements en obligations en Euro ou en $ présentent de nouveau des rendements attractifs.

Préambule: Environnement financier et économique

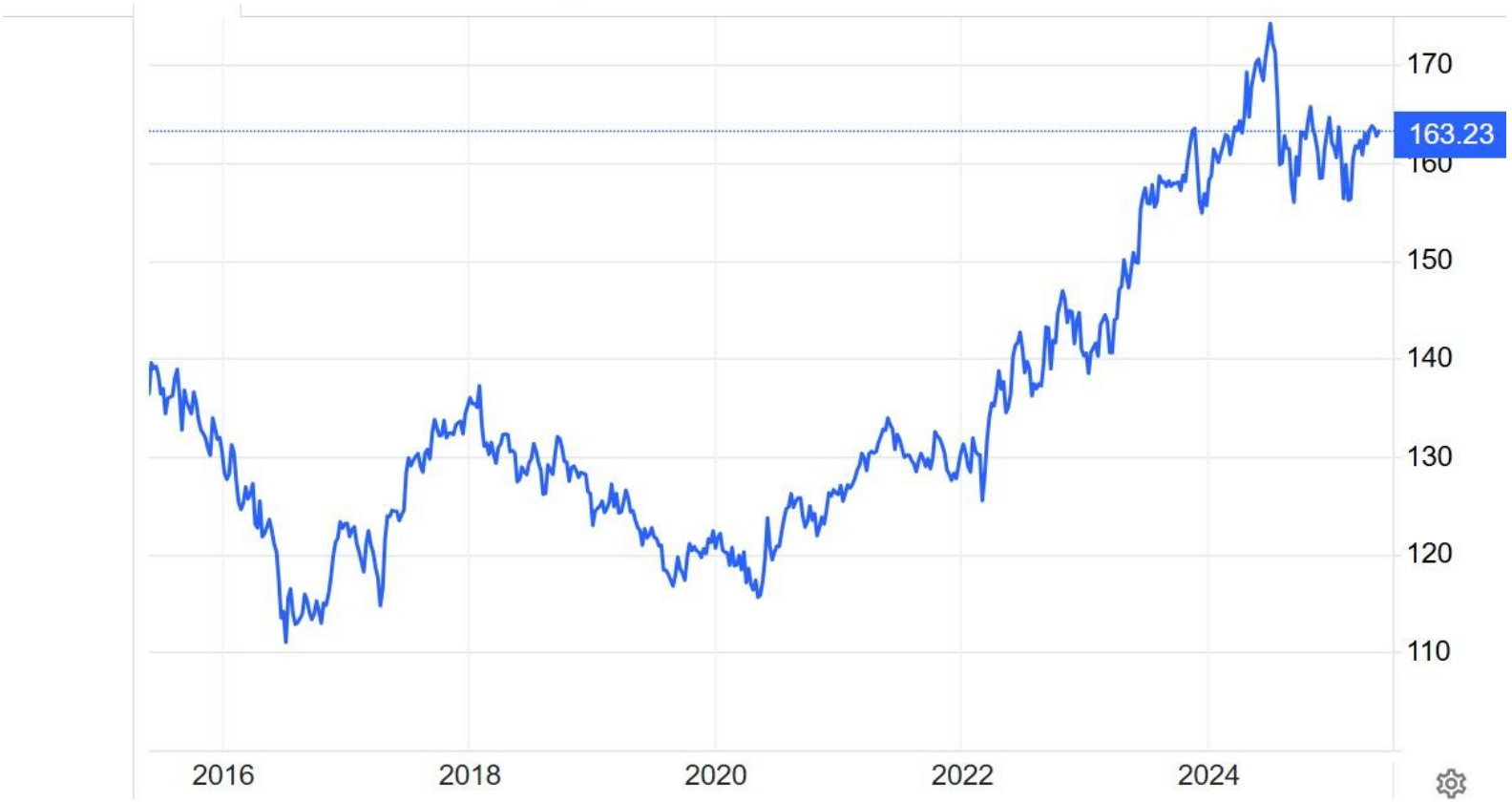
Taux OAT à 10 ans



RICHELIEU INTERNATIONAL

Préambule: Environnement financier et économique

Parité € / ¥



RICHELIEU INTERNATIONAL

Préambule: Environnement financier et économique

Conséquence (4) :

Stagnation, voir légère baisse sur les prix de l'immobilier en France.

Conséquence (5) :

Le différentiel de taux entre l'Euro et le Yen continue d'affaiblir ce dernier. Cependant un resserrement de l'écart des taux pourrait renforcer le Yen à moyen terme.

Conséquences (6) :

Une nouvelle hausse des taux du Yen marquerait la fin ou une pause dans la hausse des actions japonaises et de l'immobilier à Tokyo.

1- Immobilier Vs. Financier

L'immobilier est un actif singulier car :

- **Actif tangible comme le sont les «commodities» type Or, Argent…**
- **Mais, générant potentiellement des (flux de) revenus**
- **Finançable par l'emprunt**
- **L'investissement long terme préféré des Français → sentiment de sécurité.**

1- Immobilier Vs. Financier

Points Positifs:

- Tangible
- Possibilité d'en disposer (immobilier de jouissance)
- Finançable → effet de levier
- Fiscalité

Points Négatifs:

- Peu liquide
- Fiscalité
- Gestion (charges, travaux, locataires…)
- Non (ou peu) «sécable»

Un patrimoine surpondéré en immobilier est déséquilibré et présente des risques, en particulier de liquidité. Il est indispensable de prévoir une poche financière afin d'avoir une allocation d'actifs diversifiée.

2 - Les Actions et Fonds investis en Actions

L'investissement en actions :

- **Est un investissement de (très) long terme: le trading n'est pas un instrument de gestion patrimoniale.**

- **Nécessite d'être diversifié sur un grand nombre de titres, afin de réduire l'aléa sur un titre en particulier.**
 Cette diversification s'opère que l'on soit investi sur le marché général (ex le CAC 40, le Nikkei) ou sur un secteur en particulier (ex sur le secteur Auto, ne pas investir sur juste 2 noms).

Un titre est modélisé à travers 2 composantes de risque:

1- Le Beta, β, qui est la tendance du marché globale

2- L'Alpha, α, qui est le risque spécifique du titre hors mouvement de marché

Dans un portefeuille diversifié la somme des α est proche de 0.
Dans un portefeuille performant, elle est positive.

2 - Les Actions et Fonds investis en Actions

- **La diversification adéquate entre secteurs et zone géographique est compliquée, et surtout risquée, dans le cas d'un « stock picking ».**

- **D'où la nécessité d'investir via plusieurs fonds (OPCVM) ce qui garantit la diversification:**

 1. De titres au sein d'un même secteur dans un fond
 2. Géographique et/ou multi-sectoriel par l'allocation sur plusieurs fonds

- **Le rôle du conseiller est de proposer la meilleure allocation par le choix des fonds et de la répartition de l'investissement dans chacun des fonds.**

2 - Les Actions et Fonds investis en Actions

L'investissement en actions :

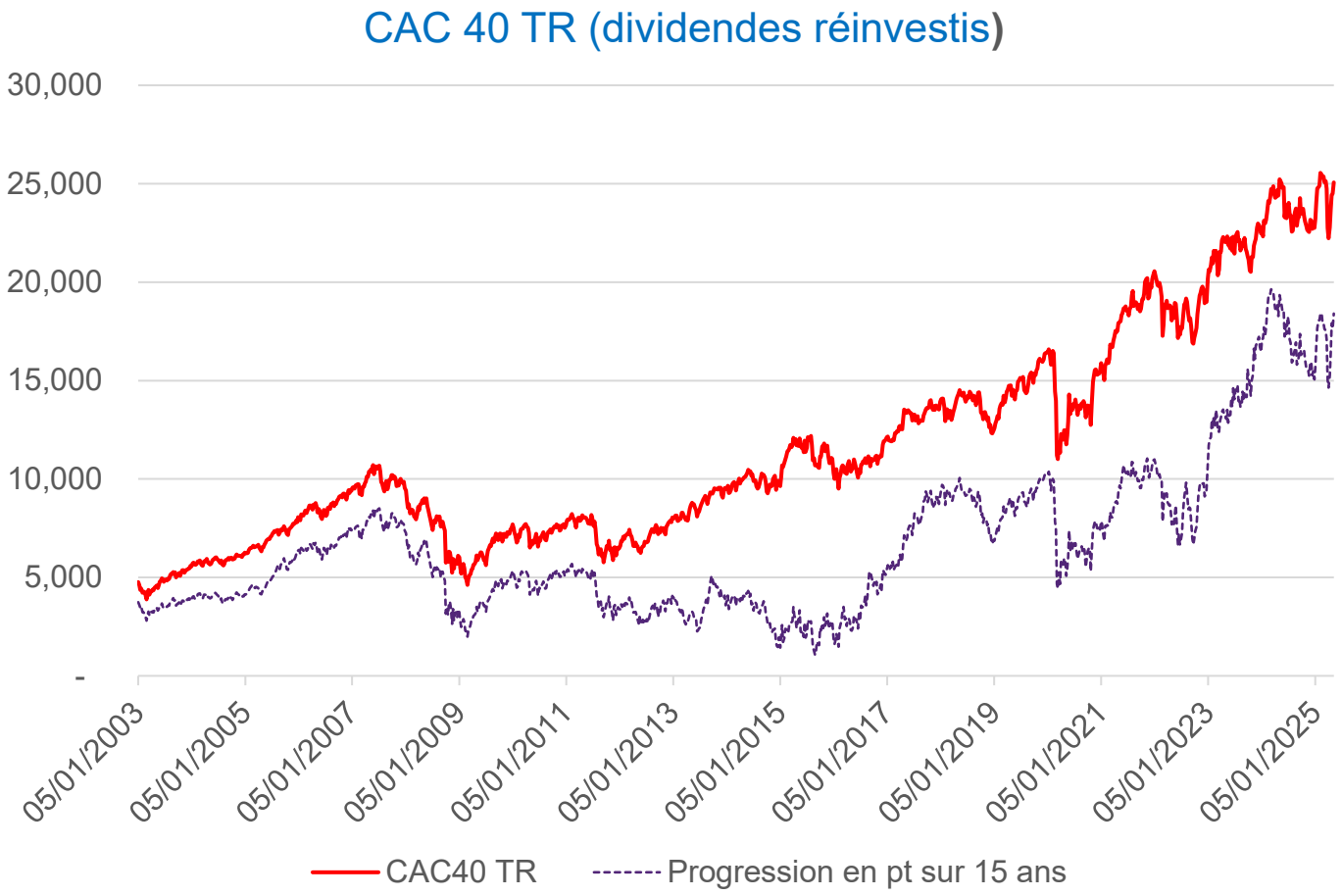
- **Se fait par une approche dynamique… mais pas trop: ne pas rebalancer son portefeuille à chaque période de volatilité.**

 Une période de baisse est souvent une opportunité d'achat

- **Sur une période de détention de 15 ans ou plus, l'investissement diversifié en action est (quasi) systématiquement gagnant.**

 Une exception notoire: les actions japonaises achetée durant la « bulle » à la fin des années 80.

2 - Les Actions et Fonds investis en Actions



RICHELIEU INTERNATIONAL

2 - Les Actions et Fonds investis en Actions

Pour lisser les points d'entrée, il convient d'investir sur la technique dite du DCA: *Dollar Cost Average* par laquelle on investit la même somme à chaque intervalle de temps.

Mécanisme :

- *Lorsque les prix sont élevés, on n'achète qu'un certain nombre d'actions avec le montant qu'on s'est fixé*
- *Lorsque les prix baissent, on peut acheter davantage d'actions avec ce même montant.*
- *Quand les cours repartent à la hausse, on bénéficie de la hausse des prix actions acheté à prix bas.*

2 - Les Actions et Fonds investis en Actions

Last but not least:

Il est bien sur nécessaire de prendre en compte la performance du cours de l'action, ou de l'indice, PLUS les dividendes.

Présenter la performance d'un portefeuille en le comparant à un indice où les dividendes ne sont pas réinvestis est fallacieux!

> ***Exemple: Le CAC 40 (Base 1 000 en 1988), vaut 7 800 en mai 2025 alors que le CAC 40 avec dividendes réinvestis vaut 25 000 !!***

3 - Les Obligations et Fonds investis en Obligations

Un titre obligataire se caractérise par :

- **Un émetteur qui peut être:**
 - Un Etat
 - Une entreprise, financière ou industrielle, obligation dite « Corporate Bond »
 Ou, plus rarement:
 - *Une collectivité locale*
 - *Un émetteur supranational*
- **Une maturité (généralement de 4 à 20 ans)**
- **Un taux de coupon (pour les obligations à taux fixe), à distinguer du rendement.**
- **Un montant nominal**

3 - Les Obligations et Fonds investis en Obligations

Les risques liés à la détention d'une obligation sont :

- **Un risque de taux (risque macro-économique)**

 Si le taux 10 ans passe de 4 à 5%, une obligation à 10 ans avec un coupon de 4% sera moins intéressante qu'un titre à 10 ans du même émetteur avec un coupon de 5%.

 > **Dans ce cas pour une obligation avec un coupon à 4% d'un montant nominal de 100€, son cours baissera à 92,3€.**

- **Un risque de défaut de l'émetteur que l'on peut considérer comme nul dans le cas ou celui-ci est un Etat émettant dans sa propre monnaie.**

 > **Dans le cas du défaut de l'émetteur, on peut perdre tout, ou une partie de son investissement. Ce risque est rémunéré par un taux de coupon supérieur à une Obligation d'Etat**

- **Un risque de liquidité :**

 > **Devoir accepter une baisse de prix si on doit vendre rapidement.**

3 - Les Obligations et Fonds investis en Obligations

On notera que si on choisit de détenir une obligation jusqu'à sa maturité, on est simplement exposé au risque de défaut.

La détention d'une obligation peut se faire:

- **En direct:**

> **1- Dans ce cas pour une obligation d'Etat, la détention d'un seul titre n'induit pas de risque supplémentaire par rapport à un portefeuille de titre du même Etat.**

> **2- Dans le cas d'un investissement en «Corporate Bonds», la diversification est essentielle pour amortir un défaut éventuel d'un des émetteurs.**

3 - Les Obligations et Fonds investis en Obligations

- **Via un Fond (OPCVM). Dans ce cas il convient de bien noter la différence de nature entre 2 types de fonds obligataires.**

1- Le fond Obligataire classique qui a un mandat, par exemple détenir des obligations d'Etat en Euros avec une maturité de 8 à 10 ans. L'investisseur est constamment exposé au risque de taux (8 à 10 ans), car le gérant ne garde pas les titres jusqu'à maturité et les revend, de par son mandat, quand ils ont moins de 8 ans de maturité résiduelle, quitte à encaisser une moins-value en cas de hausse des taux.
Le risque de marché est significatif.

2- Le fond dit fermé, dans lequel le gérant va sélectionner un grand nombre de «Corporate Bonds» de maturité quasi identiques (en général autour de 4 ans) qu'il va porter jusqu'à maturité. La gestion est peu active et la valeur ajoutée du gérant est dans l'appréciation du risque de défaut de chacun des émetteurs.

4 - Les ETF

Un ETF, dit aussi «tracker», est un véhicule d'investissement hybride car :

- **C'est un Fond (OPCVM) émis par une société de gestion:**
- **Mais il est coté sur un marché organisé (bourse) comme une action ou une obligation ce qui en accroit la liquidité**

Les ETF, sont des fonds qui répliquent:

- **Essentiellement des indices actions:**
 1- Par pays (S&P 500, Nikkei, Dax, Cac…)
 2- Par secteurs (Luxe, Tech, Auto…)
 3- Globaux (MSCI World, MSCI emerging markets, Eurostoxx…)
- **Mais également des indices obligataires.**

4 - Les ETF

- **Le marché des « commodities » (matières premières) comme l'or, le pétrole, différents métaux ou des produits agricoles.**



Au niveau de la gestion privée (hormis l'or) c'est le seul véhicule permettant d'être investi sur les «commodities»

La Gestion des ETF est essentiellement passive, mais une nouvelle génération d'ETF à gestion dite active, commence à voir le jour.

4- Les ETF

L'intérêt de l'investissement en ETF réside dans :

- **Leur faible coût comparé aux fonds traditionnels**
- **Un très grand choix de thèmes d'investissement**
- **Une relative liquidité, *attention certains ETF ne sont très liquides***
- **De pouvoir être détenus dans beaucoup de support *(cf. partie suivante)***
- **De suivre fidèlement le Benchmark sur lequel ils sont construits**

Sur ce dernier point :

4 - Les ETF

On distingue 2 types d'ETF:

- **Les ETF physiques ou le gérant achète les actifs dont il doit répliquer la performance (ex: les 40 valeurs du CAC 40 en suivant la pondération de l'indice.**
 Avantage: la divergence avec le benchmark est quasi nulle

- **Les ETF synthétiques ou le gérant construit son exposition au Benchmark suivi, à travers l'achat de produits dérivés de gré à gré ce qui induit un risque de contrepartie.**
 Avantage: permet de construire des ETF «shorts» ou «leveragés».

5 - Les Produits Structurés

Les Produits Structurés sont des Titres de Créances émis par des Banques (La structuration sous forme de Fonds a quasiment disparu) qui ont pour caractéristiques:

- **D'être liés à la performance d'un actif financier sous-jacent ou plusieurs, essentiellement actions ou indice actions, et parfois un taux d'intérêt.**

- **De généralement distribuer des coupons conditionnels, fixes ou directement liés au du sous-jacent en fonction de la performance de ce dernier.**

- **D'avoir une maturité maximum prédéfinie, pouvant parfois faire l'objet de rappels anticipés à des dates spécifiques, on parle d'Autocalls.**

5 - Les Produits Structurés

- D'être remboursables à la valeur nominale ou bien parfois d'un montant lié à la performance du sous-jacent.

- De ne donc pas avoir un capital nécessairement garanti. Certains Produits Structurés (minoritaires) ont un capital explicitement garanti (hors défaut de l'émetteur).

Les Produits Structurés les plus distribués en gestion privée sont les autocalls avec comme caractéristiques communes:

- Une maturité entre 3 et 12 ans (entre 6 et 12 pour les sous-jacents indices et entre 3 et 5 ans pour les sous-jacents dits « single stock »).

- Rappelables (la plupart du temps) tous les 6 mois après une période de carence de 12 à 18 mois.

5 - Les Produits Structurés

- **Un Coupon fixe donné, supérieur à celui d'une obligation de même durée.**
- **Le Rappel automatique est déclenché si le sous-jacent est au-dessus d'un certain niveau (ce niveau peu parfois dépendre du semestre d'observation). En cas de rappel un coupon fixe est versé.**
- **Rappelables (la plupart du temps) tous les 6 mois après une période de carence de 12 à 18 mois.**
- **Si le produit n'est pas rappelé, il peut, ou pas, payer le coupon fixe**
- **L'année de la maturité (en cas de non-rappel) si le sous-jacent est en dessous d'un certain niveau barrière (en général entre 50 et 70% du niveau de départ), le capital est remboursé à la hauteur de la performance du sous-jacent.**

5 - Les Produits Structurés

Les sous-jacents de ces Produits Structurés sont :

- **Soit des actions (dites «Single Stocks») seules ou bien un triplet d'actions dont on va suivre celle qui performe le moins, produit dit «Worst-of».**
- **Soit des indices «grand public» comme le CAC40 ou l'Eurostoxx50**
- **Soit des indices «taylor-made» généralistes ou sectoriels avec une thématique, construits et publié par des institutions spécialisées comme MSCI, Bloomberg, Dow Jones….**

 Les 2 premiers sont essentiellement utilisés dans les placements privés alors que les indices «Taylor-made» se retrouvent dans les produits à large diffusion.

Dans le cas des placements privés le montant minimal est de 100 à 200K€ alors que pour les produits à large diffusion, dit de campagne, il est possible d'investir à partir de 1 000€ et parfois moins.

5 - Les Produits Structurés

Comment marchent les autocalls ?

Le souscripteur permet à l'émetteur de distribuer un coupon à partir de 2 éléments :

- **La possibilité de ne pas être remboursé à la valeur nominale de l'autocall, donc d'être en-dessous du niveau barrière. La différence entre ce montant effectif de remboursement et le montant nominal est resservi sous forme de coupon.**

 Si on estime, par exemple, qu'il y a 20% de probabilité que le souscripteur ne soit remboursé qu'à 50%, l'émetteur a donc à sa disposition 20% de 50% soit 10% du nominal qu'il peut ventiler sur la durée du produit pour augmenter le coupon.

Plus le sous-jacent est volatil, plus la probabilité d'être sous le niveau barrière est grande, et donc plus le coupon sera élevé.

5 - Les Produits Structurés

- **Les dividendes du sous-jacents: la performance du sous-jacent d'un autocall s'entend hors dividende. L'investisseur en autocall «cède» ses dividendes à l'émetteur qui va les transformer en coupons.**

 Ce dernier court le risque que les dividendes du sous-jacents soient revus à la baisse (comme en 2020). Donc pour palier ce risque, les indices sont donc construits avec des dividendes fixes qui ne sont pas les dividendes réellement versés et sont supérieurs aux dividendes réels.
 On parle d'indice à décrément. Plus ce décrément est élevé plus le coupon de l'autocall est élevé et surtout plus le risque d'atteindre le niveau barrière s'accroit.

6 - Le “Private Equity”

Le Private Equity, parfois appelé capital investissement, est un investissement sur des Actifs avec les caractéristiques suivantes :

- **Les sociétés à qui on apporte du capital (éventuellement sous forme de dettes) ne sont pas cotées sur un marché organisé.**
- **Elles n’ont donc pas les obligations de publications financières qu’ont les sociétés cotées.**
- **Ne cotant pas sur des marchés organisés c’est un investissement illiquide.**
- **L’illiquidité est, en théorie, compensée par des rendements supérieurs à ceux des actions listées et une certaine décorrélation avec ces dernières.**

6 - Le “Private Equity”

- **Ces sociétés peuvent être des start-ups, des PME/ETI et même des très grandes sociétés (Chanel, Decathlon…)**
- **Longtemps réservé aux investisseurs institutionnels ou aux UHNWI, il existe maintenant des compartiments accessibles à la gestion privée.**
- **Au niveau de la gestion privée l’investissement se fait uniquement au travers de fonds spécialisés dans le PE, hors outil de travail ou contribution en tant que Business Angel.**
- **Un fonds de PE est investi en général sur des PME et sur plusieurs de dizaines de projets car le taux de défaillance est élevé: l’idée est que quelques pépites permettent d’absorber les dossiers non-performants.**

6 - Le “Private Equity”

- **Les classes d’actifs les plus populaires sont les infrastructures, l’immobilier (transformation d’usage de locaux), le crowdfunding ou le capital-risque (tech)**

- **Outre les véhicules avec incitation fiscale pour les résidents (FIP, FCPI…), il est possible de loger du PE dans des contrats d’assurance-vie.**

- **Le PE est présenté par certains intervenants comme un investissement peu volatil (!) car il n’y a pas de valorisation quotidienne mais trimestrielle ou semestrielle.**

- **Les frais de gestion du fond, de structuration et de partage de la performance peuvent sensiblement diminuer la rentabilité.**

7 - Les actifs alternatifs : Crypto actifs

Au jour d'aujourd'hui, les crypto actifs (ce ne sont pas des monnaies au sens de la théorie économique) ne sont pas des actifs patrimoniaux mais spéculatifs réservés aux traders avertis.

Pourquoi ?

- **Une volatilité excessive.**
- **La logique économique n'est pas clairement établie.**
- **Un marché encore trop peu réglementé.**
- **Sécurité de la conservation des «coins».**

Cependant la création d'ETF sur Bitcoin pourrait changer la donne dans le futur.

7 - Les actifs alternatifs: Art, vins, collections...

Parmi les actifs patrimoniaux alternatifs on peut citer.

- **Les grands crus.**
- **Les œuvres d'arts.**
- **Les voitures de collection.**
- **Les métaux ou bois précieux….**

Si ces actifs peuvent présenter un intérêt patrimonial certain, il faut se garder d'y investir si on n'a pas un intérêt intrinsèque au risque de faire de très mauvaises affaires !

3 - Comment Investir dans les actifs financiers

RICHELIEU
INTERNATIONAL

1 - Les Solutions Françaises

La France possède une large palette d'enveloppes financières couvrant les besoins des résidents français.
Certaines sont également ouvertes aux non-résidents avec cependant, parfois des restrictions. On citera

- **Le PER.**
- **Le PEA.**
- **L'Assurance-Vie.**
- **Le Contrat de Capitalisation**

On notera que toutes ces solutions franco-françaises sont mono-devise, à savoir uniquement investies en Euro.

1 - Les Solutions Françaises

Le PER :

- **Accessible aux non-résidents**
- **MAIS : pas de réduction d'impôt à l'entrée**
 (déduction des sommes versées fois la tranche marginale d'imposition).
 L'avantage fiscal peut cependant être récupéré à la sortie, mais en général sur un TMI assez bas.
- **Liquidable uniquement à la retraite, soit 64 ans, sauf dispositions particulières.**
- **Choix de supports d'investissements en général limité**
- **Fiscalité successorale de l'Assurance-vie uniquement avant 70 ans.**

1 - Les Solutions Françaises

Le PEA :

- **Accessible aux non-résidents, s'il a été ouvert en tant que résident**
- **Exonération uniquement de l'imposition sur les plus-values (12,8%) , pas des prélèvements sociaux, après 5 ans de détention.**
- **Versements limités à 150 000€.**
- **Choix de supports d'investissements limité à des actions ou fonds d'actions de la Zone Euro. Les SCI ou les foncières sont exclus.**

1 - Les Solutions Françaises

L'Assurance-vie:

- **Existence de contrat ouvert aux Français résidant au Japon.**

- **Pour rappel l'Assurance-Vie française comprend 2 poches d'investissement:**
 1- L'actif général connu sous le nom de «Fonds en Euro», garanti en capital
 2- Les unités de compte: OPCVM, PE, Produits Structurés, SCPI, Titres vifs…

- **En cas de défaillance d'un assureur, le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution, garanti les sommes placées à hauteur de 70 000€.**

- **De plus en cas de risque systémique pour la stabilité financière, la loi Sapin II permet de bloquer temporairement les opérations sur un contrat d'Assurance-Vie française.**

1 - Les Solutions Françaises

- **Retenue à la source en France en cas de rachat mais exonération des prélèvements sociaux en particulier ceux prélevés sur le fond en Euro au 31 décembre.**

- **Pas d'abattement de 4 600/9 200€ (Célibataire/Couple) pour les non-résidents sur les contrats de plus de 8 ans.**

- **Pour une succession en France abattement de droits de succession à hauteur de 152 500€ par bénéficiaire et sortie de l'assiette successorale. Selon les cas, des droits de succession pourront éventuellement être dus au Japon.**

- **Le contrat d'assurance-vie français peut parfois servir à nantir un prêt immobilier.**

1 - Les Solutions Françaises

Le contrat de Capitalisation :

- Existence de contrat ouvert aux Français résidant au Japon.
- Les caractéristiques financières et fiscales sont semblables au contrat d'assurance-vie
- Le contrat de Capitalisation est ouvert aux personnes morales, ce qui n'est pas le cas de l'assurance-vie
- La principale différence réside dans la transmission:
 En cas de décès du souscripteur, le contrat n'est pas dénoué et rentre dans l'assiette successorale.
- Mais il peut faire l'objet d'une donation contrairement à l'assurance-vie.

2 - Les Solutions Japonaises

Il existe des équivalents au PER et au PEA au Japon, qui sont:

1- L'IDECO pour l'équivalent du PER

2- Le NISA pour l'équivalent du PEA

2 - Les Solutions Japonaises

1 - Pour l'IDECO:

- Les versements sont déductibles intégralement des revenus.
- Mais sont plafonnés annuellement, en fonction de la nature de l'emploi, entre 144K¥ pour les employés bénéficiant d'un plan de leur employeur et 816K¥ pour les entrepreneurs individuels.
- Le plan peut être liquidé à partir de 60 ans (pas d'obligation de prendre sa retraite.
- La sortie peut se faire en capital ou en rente.
- En cas de sortie du territoire, il n'est plus possible de contribuer et la liquidation peut se faire à certaines conditions pour les étrangers.

2 - Les Solutions Japonaises

2 - Pour le NISA:

- **Les versements sont doublement plafonnés:**

 a) annuellement, à hauteur de 3,6m ¥

 b) globalement l'enveloppe ne doit pas excéder 18m ¥

- **Les gains en capital et dividendes sont entièrement exonérés d'impôts.**

- **La sortie peut se faire à n'importe quel moment (pas de détention minimum de 5 ans).**

- **La sortie du pays implique la fermeture du plan.**

2 - Les Solutions Japonaises

Conclusion :

Ces plans présentent un intérêt fiscal mais :

- **Les versements sont limités**
- **Les supports d'investissements sont limités à des produits financiers japonais (qui peuvent être investi sur des marchés étrangers).**
- **Ils sont distribués dans des réseaux bancaires japonais avec une documentation uniquement en japonais.**
- **La portabilité, en cas de départ du Japon, est inexistante.**

3 - Les Solutions Internationales

Elles sont basées soit au Luxembourg, soit dans l'Ile de Man.

L'intérêt essentiel de ces solutions résulte dans leur neutralité fiscale : Les impôts ne sont payés que dans le pays de résidence.

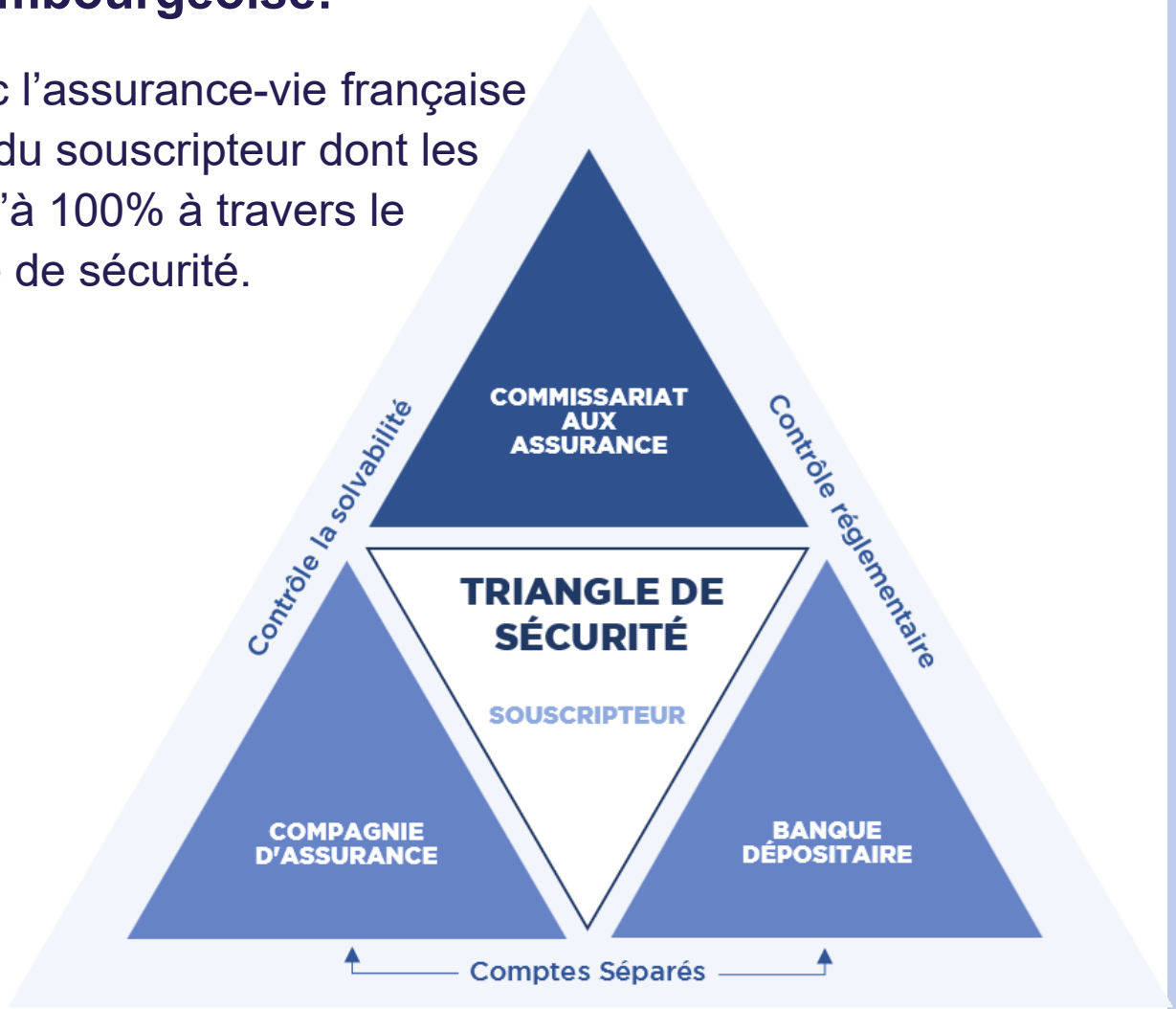
Conséquence : en cas de retour vers la France on se retrouve fiscalisé au même niveau que n'importe quel produit d'épargne français équivalent.

Et en cas de départ du Japon vers un pays fiscalement plus avantageux comme HK ou Singapour, la fiscalité sur les retraits d'assurance-vie ou de contrats de capitalisations sera nulle

3 - Les Solutions Internationales

L’assurance-vie Luxembourgeoise:

La grande différence avec l’assurance-vie française réside dans la protection du souscripteur dont les avoirs sont garantis jusqu’à 100% à travers le mécanisme dit du triangle de sécurité.



3 - Les Solutions Internationales

- **Les Fonds du souscripteur sont déposés dans une banque indépendante de la compagnie d'Assurance agréée par la Commissariat aux Assureurs (CAA) qui est le régulateur luxembourgeois**

- **Une convention tripartite est signée entre la compagnie d'assurance, la banque dépositaire et le CAA. Ce dernier s'assure de la stabilité financière de l'assureur et de la ségrégation des avoirs**

- **Enfin le souscripteur possède un super privilège primant sur tous les autres créanciers.**

- **Les assureurs Luxembourgeois ne sont pas soumis à la loi Sapin II, sauf s'ils se réassurent en France.**

3 - Les Solutions Internationales

Ouverture d'une assurance-vie Luxembourgeoise:

- Existence de contrat ouvert aux Français résidant au Japon.
- Le montant minimum pour ouvrir un contrat est de 250,000€
- Le choix des supports est extrêmement vaste
- Possibilité d'avoir des compartiments dans d'autres devises.
- Mêmes règles successorales que pour l'assurance-vie française
- Possibilité de confier un mandat de gestion au travers d'un fond dédié, le Fond d'Assurance Spécialisé (FAS)
- Frais d'entrée réduits
- Possibilité de contracter un prêt Lombard, qui est gagé sur les actifs de l'Assurance-Vie.
- Tous ces points restent valables pour un contrat de capitalisation.

3 - Les Solutions Internationales

Les solutions logées à l'Ile de Man.

L'ile de Man figure sur la liste blanche de l'OCDE. La sécurisation des investissements sur le territoire repose sur :

- **L'insurance act de 2009 :** Loi qui confère au régulateur local, la FSA, d'apprécier l'aptitude à exercer et de garantir la solvabilité des sociétés d'assurance opérantes sur le territoire de l'Île de Man

- **Transparence fiscale** et application de la convention bilatérale d'échange d'information entre la France et l'Ile de Man

- Une protection renforcée en cas de faillite : fond**s de compensation qui garantit 90% des sommes investies**.

- **Un centre de gestion des litiges gratuit** pour les assurés

3 - Les Solutions Internationales

2 produits disponibles à l'Ile de Man pour les résidents japonais:

1 - Un produit de capitalisation : le Personal Portfolio Bonds (PPB)

2 - Un produit d'épargne régulière inspiré du PER : le Regular Savings Plan (RSP)

3 - Les Solutions Internationales

Le PPB:

- Contrat de capitalisation.
- Possibilité de compartiments dans 7 devises différentes y compris le ¥
- Actifs ségrégés dans un établissement indépendant
- Un choix des supports extrêmement vaste
- Mêmes règles successorales du contrat de capitalisation français.
- Gestion sous mandat
- Frais d'entrée réduits

3 - Les Solutions Internationales

Le RSP:

- Durée du contrat à la carte, entre 10 et 25 ans.
- Investissement par des versements (min 62 000 ¥) mensuels réguliers (faisable à partir d'une carte de crédit pour éviter les virements)
- Possibilité de compartiments dans 7 devises différentes, y compris le ¥
- Actifs ségrégés dans un établissement indépendant
- Un choix de supports extrêmement vaste

3 - Les Solutions Internationales

- Gestion déléguée par des professionnels (gestion sous mandat)
- Conditions d'entrée avantageuses (aucun frais d'entrée sur les fonds)
- Flexibilité avec la possibilité de retraits partiels en cours de contrat
- Large diversification des actifs
- Outil structurant de planification patrimoniale et financière



Conclusion :

Et l’IA dans tout ça ?

RICHELIEU
INTERNATIONAL

Les préconisations de Chat GPT

Question posée à Chat GPT :

Quels sont les meilleurs placements pour les expatriés français au Japon?

Réponse :

Recommandations générales :

- Vérifier sa résidence fiscale : Cela détermine où vous devez déclarer vos revenus et payer vos impôts.
- Éviter le PEA après expatriation : Vous ne pouvez plus y faire de nouveaux versements.
- Diversifier vos placements : Immobilier + assurance-vie + marché financier.
- **Consulter un conseiller en gestion de patrimoine international** : Pour optimiser votre situation spécifique (notamment avec la convention fiscale France-Japon).



Merci pour votre attention

Pour aller plus loin, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante:

Jean-Noël RENARD

jean-noel.renard@richelieu-international.com

Whatsapp: 070 9235 6236

www.richelieu-international.com

RICHELIEU INTERNATIONAL

Disclaimer

Cette présentation est un document non contractuel.

Les informations contenues dans ce document ont un caractère purement pédagogique et informatif et, ne constituent ni une recommandation, ni une offre d'achat, ni une proposition de vente, ni une quelconque incitation à l'investissement ou à l'arbitrage.

Tout investissement présente des risques. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur des investissements effectués peut évoluer à la hausse comme à la baisse. Tout investisseur doit être prêt et apte à subir des pertes de capital.